

ou de presbytère, et statuer que telle construction ne devra pas dépasser telle ou telle proportion de la valeur de la propriété dans les limites de la paroisse.

L'éminent évêque de Sherbrooke, Mgr Racine, a, me dit-on, souvent refusé de permettre l'érection d'un palais épiscopal à Sherbrooke, préférant attendre le développement de son diocèse. Pourtant il habite une tranquille et modeste résidence, pendant que des curés de paroisse se sont bâti des presbytères palatiaux, aux frais de contribuables saignés à blanc, dont les terres sont souvent lourdement hypothéquées.

Combien de bons, de vieux curés se sont logés dans des maisons convenables, mais proportionnées, comme coût, aux ressources de leurs paroisses? Avec quelle profonde tristesse ils doivent regarder ces prêtres qui vivent luxueusement dans des presbytères superbes, dont le coût a été payé à l'exclusion d'autres dépenses pour écoles ou fins municipales, ou à force de sacrifices considérables chez de pauvres habitants!

Nous pourrions citer des familles qui ont dû s'expatrier devant le fardeau qu'on leur imposait pour construction d'églises.

On oublie trop que la tolérance de tels abus n'a qu'un temps. Dans les trois quarts des paroisses, est-ce qu'un presbytère de \$2.000 à \$3.000 ne ferait pas l'affaire? Avec ce montant, on peut construire souvent la plus belle maison de la paroisse. La plupart des curés sont fils de braves cultivateurs. Ni dans leurs familles, ni au collège, ni au séminaire, on ne leur a donné de goûts extravagants. Leurs parents, leurs professeurs, leurs supérieurs leur ont enseigné le mépris des biens de ce monde. D'où peuvent donc venir ces habitudes de luxe? Evidemment, elles viennent par degrés, d'une chose à l'autre, sans qu'on se doute que le luxe conduit à la mollesse, la mollesse à la jouissance, la jouissance à la faute, et la faute au scandale. Voilà l'échelle fatale, gravie, — non, descendue, — par ceux-là qui, aujourd'hui, jettent du discrédit sur le clergé et enlèvent à l'autorité religieuse ce pouvoir que l'Eglise ne doit exercer que pour le bien des âmes.

Le malheur est que le sacerdoce, qui est un apostolat, est regardé, en certains quartiers, comme une carrière. L'ignorance, chez le cultivateur, fait souvent ambitionner d'avoir un fils prêtre, pour l'orgueil de le voir régner sur une paroisse. L'enfant reçoit ces notions; la sainteté du sacerdoce les corrige souvent, mais elles subsistent quelquefois malheureusement. Malheur alors à la paroisse qu'on confie à un prêtre qui veut être d'autant plus autoritaire qu'il est *parmi ses gens*, avec toute la latitude que donne un peu d'instruction sur l'ignorance.

Ces choses doivent-elles se dire? Voilà une question que je me suis souvent posée, que j'ai discutée avec des hommes éminents, qualifiés à la résoudre. Ils m'ont répondu: Oui. J'ai cru, moi-même, que parler, que jeter un cri d'alarme, c'est prévenir et empêcher l'abus ou le mal. Que la presse parle haut. La presse de la province est catholique. Elle a le droit, le devoir de parler en amie. Le parler franc constitue une surveillance active. La surveillance est la garantie du devoir. Que chacun fasse sa part, sans provocation,

sans crainte, sans exagération, sans amertume, et l'Eglise ne fera qu'en bénéficier.

Le traitement des juges va-t-il être augmenté? Les contribuables du Dominion sont favorables à toute mesure qui placera la magistrature dans une situation plus indépendante et qui fera aux juges un revenu plus en rapport avec leur position élevée. Le public est grandement intéressé à ce que ceux qui sont ses arbitres donnent tout leur temps à leurs devoirs judiciaires; et il tient à ce que le traitement payé soit suffisant pour induire les avocats de marque à abandonner leur clientèle pour monter sur le banc.

Les maigres traitements sont une prime offerte à la partialité et, plus même, à la corruption. Ils sont une cause d'exclusion du talent au bénéfice de la médiocrité. Jusqu'ici, la grande partie des juges ont fait un sacrifice financier en montant sur le banc. Je puis même dire que plusieurs n'ont cédé qu'à la pressante sollicitation de leurs amis politiques.

Pour ne citer qu'un cas, sir Alexandre Lacoste a fait, en acceptant la position de juge en chef, une perte financière annuelle de \$ 10.000.

Le gouvernement fédéral est engagé vis-à-vis de la magistrature, vis-à-vis du public. Sir John Thompson n'a plus le droit de remettre à plus tard le règlement de cette question. Il doit y avoir, dans l'esprit d'un cabinet, de plus larges vues que celles que le Créateur a placées dans les crânes étroits de MM. Foster et Bowell. Ce n'est pas tout le monde qui peut vivre à \$ 22.00 par mois, blanchissage compris, comme le ministre des finances, quand il était garçon. Et il n'y a encore que quatre ans de cela.

Ce n'est pas tout le monde non plus qui peut, comme M. Bowell, épargner \$ 5.000 par an sur un traitement insuffisant pour un homme public ordinaire. Que les membres du cabinet, qui savent que position oblige, fassent valoir les droits immédiats de la magistrature à une augmentation de traitement, et tout le monde leur en saura gré. Ce serait peut-être ici l'occasion de suggérer l'augmentation simultanée du traitement des ministres et des juges de la cour suprême. Les ministres devraient recevoir \$ 10.000 par an, et les juges de la cour suprême, \$ 9.000.

Si l'on veut donner un peu de prestige à nos hommes publics et à la magistrature, il faut, dans nos milieux démocratiques, par une ligne de démarcation que la fortune contribue tant à établir, empêcher le premier venu de taper sur le ventre de son ministre, ou de son juge, avec ce besoin de familiarité qui caractérise nos gens. Autrement, les hommes de valeur qui peuvent donner leur vie à la carrière politique ou à la magistrature préféreront rester tranquillement chez eux. Là, au moins, ils sont *rois et maîtres*.

Le syndicat organisé par l'honorable Louis-Tourville et MM. Joël Leduc, Beauchemin et Fortier, pour l'acquisition et l'exploitation du *Montreal et Sorel*, est de nature à donner confiance au public. Ces messieurs sont des citoyens honorables et des hommes d'affaires remarquables. Il serait injuste de s'attendre à ce qu'ils ne fassent pas quelque argent avec cette entreprise, surtout quand il est connu qu'ils y engagent des capitaux considérables; mais je suis sûr que personne ne sera volé. C'est ce qui n'est pas toujours arrivé avec ce chemin.